



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Points 35, 49, 51, 53, 57, 59, 64, 65, 67, 76,
83, 94, 101, 105, 106, 107, 110, 112, 113, 115,
116, 117, 155 et 159 de la liste préliminaire*

Assistance à l'action antimines

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

**Rapport du Tribunal criminel international chargé de juger
les personnes présumées responsables d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international humanitaire
commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais présumés
responsables de tels actes ou violations commis sur le territoire
d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994**

**Rapport du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes
présumées responsables de violations graves du droit international
humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Renforcement du système des Nations Unies

Réduction des budgets militaires

**Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types
et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence
du désarmement**

**Respect des accords de limitation des armements, de désarmement
et de non-prolifération**

Désarmement général et complet

**Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication
et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines
et sur leur destruction**

* A/54/50.

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés à l'Organisation
des Nations Unies**

Environnement et développement durable

Mondialisation et interdépendance

**Mise en oeuvre de la première Décennie des Nations Unies
pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006)**

**Développement social, y compris les questions relatives à la situation
sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés
et à la famille**

Promotion de la femme

**Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés,
questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées
et questions humanitaires**

Promotion et protection des droits de l'enfant

Élimination du racisme et de la discrimination raciale

Droit des peuples à l'autodétermination

Questions relatives aux droits de l'homme

Décennie des Nations Unies pour le droit international

Création d'une cour pénale internationale

Lettre datée du 17 mai 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint le texte de l'Agenda de La Haye pour la paix et la justice au XXI^e siècle, qui est le résultat de la Conférence relative à l'Appel de La Haye pour la paix tenue à La Haye du 12 au 15 mai 1999 (voir annexe).

L'Agenda reflète les quatre principaux axes d'action de l'Appel de La Haye :

1. Les causes profondes de la guerre et le développement d'une culture de la paix;
2. Les institutions du droit international humanitaire et des droits de l'homme;
3. La prévention, la résolution et la transformation des conflits armés;
4. Le désarmement et la sécurité humaine.

Je voudrais demander que le texte de la présente lettre et de son annexe soit distribué comme document de l'Assemblée générale au titre des points 35, 49, 51, 53, 57, 59, 64, 65, 67, 76, 83, 94, 101, 105, 106, 107, 110, 112, 113, 115, 116, 117, 155 et 159 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Anwarul Karim Chowdhury

Annexe

Agenda de La Haye pour la paix et la justice au XXI^e siècle, adopté par la Conférence relative à l'Appel de La Haye pour la paix, tenue à La Haye du 12 au 15 mai 1999

L'Agenda de La Haye pour la paix et la justice au XXI^e siècle est le résultat d'un processus intensif de consultations entre les 72 membres des comités d'organisation et de coordination de l'Appel de La Haye pour la paix et les centaines d'organisations et de particuliers qui ont participé activement au processus de l'Appel de La Haye pour la paix. L'Agenda représente ce que ces organisations de la société civile et ces citoyens considèrent comme certains des plus grands défis auxquels doit faire face l'humanité à la veille du troisième millénaire.

L'Agenda reflète les quatre principaux axes d'action de l'Appel de La Haye :

1. Les causes profondes de la guerre et le développement d'une culture de la paix;
2. Les institutions du droit international humanitaire et des droits de l'homme;
3. La prévention, la résolution et la transformation des conflits armés;
4. Le désarmement et la sécurité humaine.

Préambule

Le monde a vécu le siècle le plus sanglant et le plus guerrier de son histoire. À l'aube de ce nouveau siècle, il est temps de créer les conditions nécessaires pour que le principal objectif des Nations Unies – «préserver les générations futures du fléau de la guerre» – puisse enfin se réaliser. C'est l'objectif de l'Appel de La Haye pour la paix.

Les sceptiques diront que c'est impossible. L'Appel de La Haye conteste cette affirmation. Ce siècle a été le témoin d'inimaginables transformations. La société a maintenant les moyens de guérir les maladies et d'éliminer la pauvreté et la faim. Le XX^e siècle a été également celui de la mise en place d'un ensemble de normes universelles qui, si elles étaient appliquées, contribueraient à rendre la guerre inutile et impossible. Nous avons été les témoins d'expériences exaltantes et réussies de l'emploi de la non-violence active par des mouvements populaires non armés dans les luttes pour l'indépendance et les droits civils. Et ce siècle a été marqué par le remplacement de régimes autoritaires par des gouvernements démocratiques et l'accroissement du rôle joué par la société civile dans les affaires de l'humanité.

On a assisté ces dernières années à des cas de génocide au Cambodge, en Bosnie, au Rwanda et au Kosovo, à des attaques brutales contre les populations civiles et à la prolifération d'armes terribles de destruction massive capables d'anéantir la vie sur une grande partie ou sur l'ensemble de la planète. On continue à refuser aux populations autochtones l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Dans la plupart des cas, les gouvernements de tous les pays n'ont manifestement pas pu assumer leurs responsabilités de prévenir les conflits, de protéger les civils, de mettre fin à la guerre, d'éliminer le colonialisme, de garantir le respect des droits de l'homme et de créer les conditions nécessaires pour une paix permanente.

C'est pourquoi cette mission et cette responsabilité historiques ne peuvent pas être confiées aux seuls gouvernements. L'Appel de La Haye propose un Agenda des citoyens pour la paix et la justice au XXI^e siècle. Cela impliquera une approche totalement nouvelle fondée

sur le modèle récent de la nouvelle diplomatie selon laquelle les défenseurs des citoyens, les gouvernements progressistes et les organisations internationales travaillent ensemble en vue de réaliser des objectifs communs. Nous trouverons le courage et les idées morales nécessaires pour créer une culture de la paix au XXI^e siècle et mettre en place des institutions nationales et supranationales qui devront être garantes de la paix et de la justice dans le monde.

Il y a déjà beaucoup d'exemples dont on peut s'inspirer. La société civile a connu une forte expansion depuis la fin de la guerre froide. Elle est à l'origine des campagnes visant à éliminer les mines terrestres, à réduire le trafic d'armes légères, à annuler la dette des pays du tiers monde, à mettre fin à la violence contre les femmes, à abolir les armes nucléaires, à protéger les droits de l'enfant, à mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats et à établir une cour pénale internationale indépendante. Ces efforts au niveau des communautés ont un impact majeur. Ils réussissent parce qu'ils mobilisent de simples citoyens, parce qu'ils regroupent différents secteurs (droits de l'homme, environnement, assistance humanitaire, désarmement, développement durable, etc.) et parce qu'ils invitent la participation à part entière des femmes, des jeunes, des populations autochtones, des minorités, des handicapés et d'autres groupes affectés.

Ces campagnes ont entraîné l'unité et la cohésion et ont démontré ce qui peut être fait lorsqu'on écoute les gens au lieu de leur imposer des solutions. L'intention de l'Appel de La Haye pour la paix est d'écouter, d'apprendre et ensuite de construire. Ce processus aboutira à un nouvel Agenda des citoyens pour la paix et la justice au XXI^e siècle. C'est un objectif essentiel et réalisable.

Il est entendu que la plupart des groupes participants ont des mandats ciblés pour lesquels ils travaillent dans le cadre général du processus de La Haye. Les groupes participants ne seront pas invités à approuver une plate-forme commune ou les propositions d'autres groupes sauf par une adhésion signée et d'autres processus volontaires de consensus.

Thèmes

Les éléments de l'Appel de La Haye, du programme de la conférence jusqu'aux campagnes, sont issus des principaux thèmes suivants :

Échec des approches traditionnelles

Les approches traditionnelles de prévention de la guerre et de construction de la paix ont en général complètement échoué. Cela est mis en évidence par la brutalité croissante des conditions de guerre et le mépris absolu pour la vie des civils dans des conflits comme ceux du Congo, de la Sierra Leone et du Kosovo. L'impunité pour les cas de purification ethnique et pour les crimes contre l'humanité n'est pas compatible avec le droit international. Les tactiques d'intimidation des grandes puissances ne constituent pas la diplomatie. Les sanctions qui affament les pauvres ne sont pas la solidarité. Les efforts d'urgence des opérations de maintien de la paix a posteriori ne peuvent pas remplacer des systèmes perfectionnés d'alerte rapide et de prévention des conflits.

Sécurité humaine

Il est temps de redéfinir la sécurité en termes de besoins humains et écologiques plutôt que de souveraineté nationale et territoriale. La réaffectation des ressources destinées à des programmes d'armement vers des programmes de sécurité humaine et de développement durable permettra d'établir de nouvelles priorités en vue d'édifier un nouvel ordre social qui assure la participation sur un pied d'égalité des groupes marginalisés, notamment les femmes

et les populations autochtones, qui limite l'emploi de la force militaire et qui favorise la sécurité collective au niveau mondial.

Pouvoir souple

Nous sommes réellement encouragés par le fait que la société civile et les gouvernements progressistes choisissent la voie du «pouvoir souple», c'est-à-dire l'utilisation de la négociation, de la formation de coalitions et des méthodes de la nouvelle diplomatie pour résoudre les conflits, en rejetant les préceptes du «pouvoir dur» des grandes puissances, des militaires et des conglomérats économiques.

Tous les droits de l'homme pour tous

La violation des droits de l'homme est l'une des causes profondes de la guerre. Ces violations comprennent non seulement le refus des droits économiques, sociaux et culturels, mais également des droits politiques et civils. Cette distinction artificielle entre ces deux ensembles de droits n'est plus acceptable. Nous affirmons l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et exigeons la mise en place de mécanismes plus efficaces afin d'appliquer les traités relatifs aux droits de l'homme et de donner des moyens de recours aux victimes dont les droits sont violés.

Remplacer la loi de la force par la force de la loi

L'état de droit a été complètement ignoré lors des récents conflits. L'Appel de La Haye cherche à relancer et à promouvoir l'adhésion universelle au droit international et sa mise en application. Il vise également à dynamiser les institutions existantes du droit international telles que la Cour internationale de Justice et à créer de nouvelles institutions comme la Cour pénale internationale. Le droit international doit être plus connu et plus accessible à tous.

Prendre l'initiative en matière de construction de la paix

Il est temps que chacun réaffirme son engagement envers la paix et, si nécessaire, s'attaque à l'exclusivité du contrôle de la construction de la paix que détiennent les politiciens et les institutions militaires. Trop souvent, les initiatives de paix sont des initiatives de dernier ressort et les négociations sont menées exclusivement par les bellicistes et imposées à ceux qui sont les plus touchés, en particulier les femmes et les enfants. Ceux qui ont le plus souffert doivent être appelés à la table des négociations lorsque les accords de paix sont élaborés, et la représentation des femmes doit être égale à celle des hommes. Si nécessaire, la société civile devrait aussi organiser des initiatives de paix avant que les crises ne dégénèrent et que des vies ne soient perdues. Cela ferait de la prévention une réalité et non plus un slogan.

Mondialisation du bas vers le haut

L'alarmante concentration du pouvoir économique et l'irresponsable imposition des politiques néolibérales et macroéconomiques détruisent l'environnement, engendrent la pauvreté et le désespoir, accroissent les divisions et fomentent les guerres. L'Appel de La Haye encourage les initiatives qui remettent en question ce modèle destructif de mondialisation grâce à la création de coalitions au niveau communautaire, telles que le Jubilé 2000 qui revendique l'annulation des dettes des pays en développement, et grâce à des campagnes visant à éliminer la pauvreté et à rendre les femmes économiquement autonomes.

Prise de décisions démocratique à l'échelle internationale

Le système des Nations Unies et les autres institutions multilatérales ont les moyens d'être des forces de paix uniques et universelles. Cependant, ces institutions ont souvent été traitées avec cynisme, politisées et mal financées. Le système international doit être revitalisé, démocratisé et pourvu de ressources pour qu'il puisse réaliser tout son potentiel en matière de construction de la paix. Nous revendiquons, tout particulièrement, un Conseil de sécurité qui assure la sécurité humaine plutôt que les intérêts des grandes puissances, et une réorientation radicale des institutions financières internationales afin de les rendre plus transparentes et responsables pour qu'elles répondent aux besoins humains plutôt qu'aux besoins des entreprises.

Intervention humanitaire

L'Appel de La Haye demande l'intervention rapide et efficace des forces humanitaires, sous réserve des dispositions de la Charte des Nations Unies, lorsque les civils sont menacés de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de graves catastrophes nationales. Il est incroyable que l'idée de l'établissement d'une force d'intervention permanente ait reçu si peu d'attention. La société civile devrait étudier dans les plus brefs délais de nouvelles formes d'intervention civile.

Financer les efforts de paix et réduire les budgets de guerre

L'allocation des ressources est sérieusement déséquilibrée. Beaucoup des conflits actuels sont créés par l'appât du gain et des matières premières, alors que des milliards de dollars sont dépensés pour le commerce des armes et autres formes de militarisation. En même temps, de nombreuses initiatives intéressantes en faveur de la paix et des programmes pour la sécurité humaine souffrent d'un manque de ressources alors même que les gouvernements, au cours des 10 dernières années, ont adopté d'importants plans d'action mondiaux lors de conférences internationales. Ces priorités doivent être inversées. Non seulement les armes de destruction massive doivent être éliminées et le commerce des armes rigoureusement limité, mais les budgets militaires doivent aussi être progressivement réduits.

Principales actions visant à mettre en oeuvre l'Agenda de La Haye

L'Appel de La Haye pour la paix servira de tremplin pour le lancement de plusieurs initiatives et campagnes d'envergure. Certaines des principales actions qui seront mises en avant à La Haye sont énumérées ci-après. Il s'agit d'initiatives prises par la société civile et par des coalitions d'organisations non gouvernementales qui recherchent de nouveaux partenaires en vue d'élargir leurs réseaux mondiaux. La Conférence elle-même suscitera un grand nombre d'activités.

Réseau international d'action contre les armes légères

Le Réseau international d'action contre les armes légères, composé d'organisations non gouvernementales, lutte contre la prolifération et l'utilisation illicite des armes légères en encourageant les interventions au niveau international. Dans le cadre de l'Appel de La Haye pour la paix, le Réseau examinera les effets dévastateurs de la prolifération et de l'utilisation abusive des armes légères, soulignera la nécessité d'organiser une campagne mondiale et encouragera les organisations de la société civile à unir leurs efforts afin de résoudre l'un des problèmes humanitaires les plus graves de l'époque.

Campagne mondiale en faveur de l'éducation pour la paix

On ne pourra parler de culture de la paix que lorsque les citoyens du monde entier auront une meilleure compréhension des problèmes mondiaux, sauront régler les conflits et lutter contre l'injustice de manière non violente, observeront les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'équité, apprécieront la diversité culturelle, attacheront de la valeur à la planète et auront du respect les uns pour les autres. Or, l'unique moyen d'atteindre ces objectifs est d'instaurer une éducation systématique pour la paix.

La Conférence relative à l'Appel de La Haye pour la paix lancera une campagne visant à appuyer la Décennie internationale consacrée à une culture de la paix et de la non-violence pour les enfants du monde et à introduire l'éducation dans le domaine des droits de l'homme et l'éducation pour la paix dans les programmes de tous les établissements d'enseignement, notamment les facultés de médecine et de droit. Cette campagne sera menée par un réseau mondial d'associations d'éducateurs et par des groupes de travail régionaux, nationaux et locaux composés de particuliers et d'éducateurs.

Campagne mondiale pour la ratification du Statut de la Cour pénale internationale

À la Conférence relative à l'Appel pour la paix, la Coalition des ONG pour la création d'une cour pénale internationale lancera une campagne mondiale pour la ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI). La CPI sera un tribunal permanent habilité à juger des individus accusés de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En vue d'atteindre l'objectif des 60 ratifications nécessaires à la création officielle de la CPI, la campagne sera axée sur la sensibilisation et l'information du public, de tous les secteurs de la société civile, des médias et des décideurs du monde entier.

Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres

La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres publiera son premier rapport sur l'application de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et exhortera de nouveau tous les États à ratifier cet instrument. Elle s'emploiera ensuite à promouvoir l'universalisation, la ratification et l'application de la Convention. Par ailleurs, elle invite instamment les États parties à la Convention à respecter leur engagement de renforcer les activités de déminage et d'assistance aux victimes des mines dans le monde entier.

Élimination des armes nucléaires

En juin 1998, la Coalition pour un nouvel ordre du jour, formée par les ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, a courageusement exigé que les États dotés d'armes nucléaires prennent immédiatement des mesures concrètes, et, en particulier, procèdent à la levée de l'état d'alerte de leurs armes et leur désactivation. Elle a présenté son programme dans un projet de résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a été adopté en décembre 1998 par 114 voix contre 18.

Suivant l'exemple de la Coalition, Abolition 2000, l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, le Bureau international de la paix, l'IALANA, l'INESAP et la Middle Powers Initiative lanceront une campagne visant à exhorter les États dotés d'armes nucléaires et les autres États à ouvrir des négociations en vue de la conclusion rapide d'une convention sur l'élimination des armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à l'avis consultatif que la Cour internationale de Justice a donné en 1996.

Plan d'action mondial pour la prévention de la guerre

L'Institute for Defense and Disarmament Studies, l'Union of Concerned Scientists et le World Order Models Project lanceront un plan d'action mondial pour la prévention de la guerre exhaustif et échelonné en vue de promouvoir l'idée d'un monde quasiment exempt de conflits armés.

Le Plan d'action mondial préconise l'adoption de stratégies associant la prévention des conflits, le maintien de la paix et le désarmement ainsi que la prise de mesures visant à promouvoir les droits de l'homme, les solutions non violentes et l'état de droit. Il a également pour objectif de contribuer à la formation d'une coalition rassemblant tous ceux qui s'intéressent aux questions suivantes : règlement pacifique des différends et éducation pour la paix; traitement des causes profondes des conflits liés aux injustices sociales et économiques; aide humanitaire, développement économique, prévention des conflits, maintien de la paix; et désarmement classique et nucléaire.

Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats

La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats a été créée en mai 1998 par des organisations non gouvernementales internationales de premier plan qui s'efforcent de mettre fin au recrutement et à l'utilisation par des forces armées gouvernementales ou des groupes d'opposition armés de tout enfant âgé de moins de 18 ans. À la Conférence relative à l'Appel de La Haye pour la paix, la Coalition, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et la Coalition néerlandaise pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, renouvellera son appel à la cessation de ces pratiques dans le monde entier et invitera instamment les gouvernements et la société civile à redoubler d'efforts pour atteindre cet objectif, en particulier dans les pays où des enfants sont encore enrôlés dans les forces armées ou contraints de participer à des conflits armés.

Introduction aux questions abordées dans le cadre des principaux axes de l'Agenda pour la paix et la justice

Le choix des questions traitées dans le cadre des quatre axes d'action de l'Appel de La Haye – causes profondes de la guerre et culture de la paix, droit international humanitaire et relatif aux droits de l'homme et institutions compétentes, prévention, règlement et transformation des conflits armés et désarmement et sécurité – correspond le plus exactement possible aux questions, initiatives et principes mis en avant par les organisations participantes. Dans plusieurs cas, le langage ou le style utilisé pour la description d'un point de l'ordre du jour a été proposé par une coalition d'organisations ou a été choisi à la suite de longues discussions entre les groupes intéressés. Afin de tenir compte au mieux des nombreuses contributions reçues, nous n'avons pas tenté d'uniformiser le style des quatre chapitres, ni supprimé les répétitions d'un point à un autre.

Causes profondes de la guerre et culture de la paix

1. Enseigner la paix, les droits de la personne et la démocratie

Pour combattre la culture de la violence qui prévaut dans nos sociétés, il faut modifier en profondeur les enseignements transmis à la nouvelle génération : il importe de ne pas

glorifier la guerre et de souligner l'importance de la paix, de la non-violence et de la coopération internationale. Dans le cadre de l'Appel de La Haye pour la paix, on lancera une campagne mondiale en vue d'enseigner, à tous les niveaux, l'art de la médiation, de la transformation des conflits, de la création de consensus et des transformations sociales non violentes.

Cette campagne :

- Mettra l'accent sur la nécessité de rendre l'éducation pour la paix obligatoire à tous les niveaux du système éducatif;
- Demandra que tous les ministères de l'éducation lancent de manière systématique des initiatives locales et nationales d'éducation pour la paix;
- Engagera les organismes d'aide au développement à promouvoir l'éducation pour la paix dans le cadre des formations qu'ils organisent à l'intention des enseignants ainsi que dans leurs publications.

2. Combattre les effets adverses de la mondialisation

La mondialisation économique a marginalisé une large partie de la population mondiale, creusant encore l'écart entre les riches et les pauvres.

L'Appel de La Haye pour la paix encourage la création d'une économie mondiale juste et met l'accent sur :

- L'organisation d'une campagne internationale de promotion des droits des travailleurs auprès des organisations locales, nationales, internationales et intergouvernementales;
- La réforme démocratique de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, de l'Organisation mondiale du commerce et d'autres institutions financières internationales;
- La réglementation du système financier international;
- La responsabilité des sociétés multinationales. Il est proposé d'élaborer des chartes internationales qui seraient révoquées en cas de violation flagrante, ou encore d'imposer des normes et codes internationaux;
- Le financement du développement économique par de nouvelles sources, comme des prélèvements modestes sur les transactions internationales portant sur des armes ou des fonds (prélèvement Tobin);
- Le passage du Groupe des Huit au Groupe des Seize, ou la création d'un conseil de sécurité économique ou d'un conseil de sécurité de l'environnement qui comprendrait des pays en développement;
- L'annulation de la dette des pays les plus pauvres et des dettes héritées par des gouvernements démocratiques des gouvernements corrompus et totalitaires qu'ils ont remplacés;
- La reconnaissance et le respect des droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, les droits de l'enfant et les droits des femmes.

3. Progresser dans l'utilisation durable et équitable des ressources naturelles

Comme le souligne le rapport de 1998 consacré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au développement humain, les plus gros consommateurs de la planète sont essentiellement les riches, mais les dommages causés à l'environnement par la consommation mondiale sont davantage ressentis par les pauvres.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie les initiatives visant à :

- Renforcer le droit environnemental international et son application, notamment en popularisant l'idée d'un droit à un environnement propre et sain;
- Lutter contre la surconsommation et la mauvaise utilisation des ressources environnementales;
- Poser le problème croissant de l'inégalité de la répartition de l'eau;
- Appuyer les campagnes visant à protéger les forêts et les espèces (y compris l'espèce humaine) de la dégradation de l'environnement,
- Mettre un terme à la destruction militaire de l'environnement, et en particulier à la militarisation des terres autochtones;
- Trouver de nouvelles voies de développement durable.

4. Éliminer le colonialisme et le néocolonialisme

Les peuples autochtones et non représentés se voient refuser leur droit à l'autodétermination, subissent des génocides ethniques et culturels, doivent renier leur culture, leur langue et leur religion, et assistent à la militarisation et à la nucléarisation de leurs vies et de leurs terres.

L'Appel de La Haye pour la paix encourage :

- Les efforts des peuples colonisés pour exercer leur droit à l'autodétermination;
- L'éradication de la colonisation, prévue dans de nombreux accords internationaux, et notamment la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et la Déclaration sur les droits des peuples autochtones;
- Le maintien de la Commission de la décolonisation, tant que tous les territoires non autonomes n'auront pas exercé leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance;
- La création d'une instance permanente des Nations Unies pour les peuples autochtones;
- La suppression de la pratique des pays industrialisés qui consiste à déverser leurs déchets toxiques dans les pays en développement;
- La fermeture des bases militaires étrangères.

5. Éliminer l'intolérance raciale, ethnique et religieuse et l'intolérance fondée sur le sexe

Les intolérances raciales, ethniques et religieuses ainsi que le nationalisme sont parmi les principales sources des conflits armés d'aujourd'hui.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie :

- Les efforts visant à éliminer la manipulation des différences de race, d'ethnie, de religion et de sexe à des fins politiques et économiques;
- La mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale;
- Les préparatifs de la Conférence mondiale des Nations Unies contre le racisme et la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (2001);
- L'inclusion des crimes de haine dans les systèmes judiciaires mondiaux;
- L'éducation et la législation destinées à vaincre l'homophobie;

- La promotion de la discrimination corrective tant que les conséquences des discriminations passées n'auront pas été éliminées.

6. Promouvoir l'égalité entre les sexes

Le prix du machisme qui subsiste dans la plupart des sociétés est élevé tant pour les hommes, dont les choix se trouvent limités, que pour les femmes, qui subissent des violences en temps de guerre comme en temps de paix.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie :

- La participation active de nombreuses femmes à toutes les instances de prise de décisions;
- Les efforts visant à reconnaître et utiliser les aptitudes des femmes en tant qu'artisans de la paix;
- La mise en oeuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes;
- La redéfinition des rôles actuellement attribués à la femme et à l'homme, qui ne font que perpétuer la violence.

7. Protéger et respecter les enfants et les jeunes

Les enfants et les jeunes continuent d'être exploités et victimes de violences, en particulier dans les conflits armés, où blesser des enfants n'est plus seulement une conséquence de la guerre, mais souvent une stratégie.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie les initiatives visant à :

- Garantir l'adoption et l'application universelles de la Convention relative aux droits de l'enfant, et veiller en particulier à l'élimination du travail des enfants et de l'utilisation d'enfants soldats;
- Garantir assistance humanitaire et protection aux enfants en période de conflit armé;
- Assurer la réinsertion des enfants traumatisés par un conflit armé;
- Reconnaître le rôle des enfants et des jeunes en tant qu'artisans de la paix en les faisant participer aux efforts de rétablissement de la paix.

8. Promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance au niveau mondial

Il est essentiel, pour que la loi du plus fort cède le pas à l'état de droit, de promouvoir la démocratie à tous les échelons de la société. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes de prise de décisions représentatifs et démocratiques pour parvenir à une gouvernance régionale et mondiale qui repose sur la transparence et sur l'existence de mécanismes législatifs contraignants, exécutoires et équitables.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie :

- La réforme et la démocratisation de l'Organisation des Nations Unies, et notamment le renforcement démocratique de l'Assemblée générale et l'élargissement des droits consultatifs aux représentants de la société civile, aux organisations non gouvernementales et aux parlementaires à tous les niveaux de l'Organisation;
- La promotion d'institutions régionales pour faire progresser la paix par le respect du droit international;
- La modification du système de vote pondéré utilisé par les institutions financières internationales, afin de mieux défendre les intérêts des petites nations;

- Les recommandations de la Commission de gouvernance globale, notamment en ce qui concerne la participation de la société civile;
- La réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui vise à rendre sa composition plus représentative et à améliorer la transparence du processus de prise de décisions.

9. Promouvoir la non-violence active

On part souvent du principe que la violence et la guerre sont inhérentes à la nature humaine mais cela n'a jamais été prouvé. De fait, de nombreux exemples montrent que la non-violence active est un moyen efficace d'amener des changements sociaux.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie :

- Le remplacement de la glorification du militarisme par des modèles de non-violence active;
- Une campagne d'élimination ou, du moins, de réduction de la violence dans les médias et dans le langage de tous les jours;
- Les activités organisées dans le cadre de l'Année internationale de la culture de la paix (2000) et de la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde (2001-2010).

10. Éliminer la violence au niveau local

La violence au niveau local ouvre la voie aux conflits aux niveaux national et international.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie les initiatives visant à :

- Réinsérer dans la société les jeunes gens et certains de leurs aînés qui ont été marginalisés, souvent par manque d'opportunités économiques, et que la marginalisation a conduits à adopter des comportements violents;
- Promouvoir les initiatives locales en faveur de la paix, comme les échanges d'armes à feu, les camps pour la paix et les formations au règlement des conflits.

11. Encourager les religions du monde entier à transformer la culture de la violence en culture de la paix et de la justice

Les religions, parfois cause de guerre, ont aussi le pouvoir de contribuer au développement d'une culture de la paix. Il importe de leur faire appel pour reprendre le chemin de la paix.

L'Appel de La Haye pour la paix appuie :

- La coopération entre les différentes religions pour parvenir au désarmement et oeuvrer pour la paix;
- La promotion de la coexistence et de la réconciliation entre les religions.

Droit et institutions internationaux humanitaires et relatifs aux droits de l'homme

12. Promotion de la Campagne mondiale en faveur de la création de la Cour pénale internationale

L'Appel de La Haye pour la paix soutiendra la Coalition des ONG pour la création d'une cour pénale internationale dans les efforts que celle-ci entreprend sur le plan mondial en faveur de la création de la Cour pénale internationale, en menant une campagne intensive d'information et pour la ratification et en participant activement aux sessions de la Commission préparatoire de la Cour pénale internationale des Nations Unies. La Coalition des ONG trouvera de nouvelles organisations non gouvernementales partenaires dans l'Appel de La Haye pour la paix et pourra tirer profit d'une riche expérience des opérations de sensibilisation et du travail en réseau acquise lors d'autres campagnes relatives à des traités internationaux, telles que la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres.

13. Étroite coopération dans les domaines communs au droit international humanitaire et au droit relatif aux droits de l'homme

L'Appel de La Haye pour la paix reconnaît que les domaines relevant à la fois du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme sont de plus en plus nombreux, et que cette convergence est un élément déterminant à prendre en compte en vue d'une réelle protection des victimes de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. L'Appel de La Haye fera valoir la nécessité de modifier l'élaboration et l'application des lois dans les deux domaines de façon à parer à toute lacune importante et à harmoniser ces deux volets fondamentaux du droit international.

14. Renforcement du soutien apporté aux tribunaux pénaux internationaux

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal criminel international sur le Rwanda sont les premiers jalons plantés par la communauté internationale depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale vers l'obligation des particuliers de rendre des comptes pour des violations du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. L'Appel de La Haye réclamera la mise en accusation et l'arrestation des criminels de guerre présumés qui sont en liberté. En outre, l'Appel de La Haye examinera attentivement les pratiques et méthodes de travail des tribunaux ainsi que les accusations de partialité lancées contre eux, de même que la nécessité d'instaurer des relations de travail constructives pour toutes les parties concernées entre les tribunaux et la société civile, les organisations régionales et les organisations internationales. L'Appel de La Haye s'associe aux efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies en vue de créer une cour pénale internationale chargée d'instruire et de traduire en justice le génocide et les crimes contre l'humanité commis au Cambodge.

15. Mise en action d'un pouvoir juridictionnel universel pour des crimes universels: utilisation du précédent créé par l'affaire Pinochet

Tous reconnaissent désormais que les crimes de guerre, les crimes contre la paix et les violations des principes universellement reconnus des droits de l'homme sont des préoccupations d'ordre mondial et non plus simplement national. Toutes les personnes coupables d'un crime universel ne peuvent pas et ne devraient pas être jugées par la Cour pénale internationale, quand elle sera créée, ni par un tribunal spécial comme ceux qui ont été créés pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie. La société civile et les tribunaux locaux doivent jouer leur rôle, comme ils s'emploient à le faire en Espagne dans l'affaire Pinochet. L'Appel de La Haye exhortera les systèmes législatifs et judiciaires nationaux du monde entier à introduire dans la législation le principe du pouvoir juridictionnel universel pour les crimes et les préjudices de ce genre, afin que les violations graves des droits de l'homme, commises en particulier contre des enfants, ne restent pas impunies.

16. Réforme et élargissement du rôle de la Cour internationale de Justice en vue d'un système plus complet d'administration mondiale de la justice

La Cour internationale de Justice doit être le siège d'un système plus efficace et plus intégré d'administration de la justice internationale. L'Appel de La Haye proposera des modalités permettant de consolider les relations réciproques entre les institutions judiciaires nationales, régionales et internationales en vue de l'instauration d'un système mondial plus complet d'administration de la justice. Pour faciliter la poursuite de cet objectif, il conviendrait notamment d'élargir le rôle consultatif de la Cour ainsi que ses fonctions au titre du règlement des conflits, de façon à la rapprocher de la société civile et des organisations régionales et internationales, d'instituer une juridiction obligatoire pour les États et d'encourager la coopération entre les institutions juridiques internationales et les autres instances dans le cadre du règlement des conflits.

17. Renforcement de la protection des victimes des conflits armés et réparation des préjudices subis

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'orientation générale des conflits a considérablement changé, les civils sont souvent pris pour cibles et les blessés et tués sont infiniment plus nombreux chez les civils que chez les combattants. L'Appel de La Haye fera valoir la nécessité de modifier l'élaboration et l'application des lois afin de mieux protéger les groupes les plus menacés et les plus souvent touchés par la prolifération des armes classiques et les conflits armés, notamment les personnes déplacées, les réfugiés, les femmes et les enfants. En outre, l'Appel de La Haye s'emploiera à faire respecter les normes du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme par les combattants qui relèvent d'une autorité autre qu'un État et par les milices, et examinera le rôle de l'Organisation des Nations Unies lors de conflits armés. L'Appel de La Haye exigera que les victimes des conflits armés et d'atteintes aux droits de l'homme obtiennent réparation, grâce à la création de fonds nationaux, régionaux et internationaux de compensation des victimes et à d'autres mesures de réparation permettant de répondre rapidement aux besoins des victimes.

18. Lutte contre la violence à l'égard des femmes en période de conflits armés

Aujourd'hui, la guerre, les conflits armés et la présence de bases militaires ont pour les femmes, les adolescents et les enfants des conséquences sans précédent dans toute l'histoire. Les femmes et leurs familles sont de plus en plus exposées à des actes de violence et à des crimes de guerre, notamment à des viols, à des agressions sexuelles, à la prostitution forcée et à l'esclavage sexuel. Qui plus est, elles se heurtent à d'innombrables difficultés lorsqu'elles sont victimes et qu'elles doivent survivre comme personnes déplacées ou réfugiées, ou qu'elles sont empêchées par leurs gouvernements de faire valoir leurs droits violés par des militaires étrangers. L'Appel de La Haye approuve l'intégration des protections fondamentales des femmes dans le statut de la Cour pénale internationale et fera valoir la nécessité de modifier l'élaboration et l'application du droit international afin de protéger les droits et la dignité des femmes dans les conflits armés.

19. Lutte contre la pratique des enfants soldats

On estime à plus de 300 000 le nombre d'enfants de moins de 18 ans participant actuellement à des conflits armés dans le monde entier, auxquels il faut ajouter des centaines de milliers d'autres, qui sont membres de forces ou de groupes armés et peuvent être envoyés au combat pratiquement à n'importe quel moment. La Coalition pour mettre fin à l'utilisation d'enfants soldats, l'UNICEF et le CICR plaident activement en faveur du relèvement de l'âge de l'enrôlement à 18 ans. Par ailleurs, ils insistent auprès des gouvernements et de tous les

groupes armés pour qu'ils empêchent l'enrôlement de jeunes de moins de 18 ans, démobilisent immédiatement les enfants soldats et tiennent compte des besoins de ces enfants dans les programmes de maintien de la paix, les accords de paix et les programmes de démobilisation, mettent fin à cette pratique intolérable et s'occupent de la réadaptation et de la réinsertion sociale des anciens enfants soldats. L'Appel de La Haye donnera à d'autres organisations non gouvernementales la possibilité de contribuer à ces campagnes et d'étudier d'autres modalités permettant de défendre les droits des enfants.

20. Assistance aux victimes pour que les auteurs de violences répondent de leurs actes dans le cadre du droit international humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme

Depuis peu, les procédures nationales et régionales d'action et de poursuite en justice permettent aux victimes de violations flagrantes des droits de l'homme et du droit humanitaire d'exiger des comptes des auteurs de ces actes. Ce droit est reconnu par certains tribunaux nationaux et régionaux, notamment la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et il a permis d'engager des actions en justice contre des membres du secteur privé, tels que des mercenaires et des entreprises, notamment de fabrication d'armes. L'Appel de La Haye s'emploiera à faire reconnaître ce droit par l'ensemble de l'ordre juridique international.

21. Protection des défenseurs des droits de l'homme, des travailleurs humanitaires et des personnes qui donnent l'alerte

En 1998, il y a eu plus de représentants civils des Nations Unies que de soldats de la paix tués en service commandé. En outre, d'innombrables défenseurs des droits de l'homme et travailleurs humanitaires appartenant à des organisations nationales, régionales et internationales ont été blessés ou tués dans le cadre de leur action. L'Appel de La Haye proposera et exigera des mesures pour améliorer la protection des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires sur le terrain, ainsi que des dispositifs de suivi et de lutte contre les atteintes à leurs droits. Par ailleurs, l'Appel de La Haye demandera une protection renforcée pour les personnes qui donnent l'alerte et dénoncent des violations du droit international ou autres actes illégaux des gouvernements, entreprises et autres institutions au péril de leur carrière, et parfois de leur vie.

22. Formation des organisations locales à l'utilisation des dispositifs nationaux, régionaux et internationaux d'application effective du droit international

Les organisations locales disposent d'un nombre croissant de voies locales et nationales de recours contre les violations du droit humanitaire et du droit relatif aux droits de l'homme grâce aux dispositifs régionaux et internationaux. L'Appel de La Haye organisera des programmes de formation et de sensibilisation, grâce auxquels les organisations locales pourront mieux comprendre les procédures ainsi que les modalités qui leur permettent, collectivement ou individuellement, de donner à tous l'accès à ces dispositifs et de faire en sorte qu'ils soient utilisés. L'Appel de La Haye donnera aussi aux défenseurs du droit la possibilité d'apprendre comment ils peuvent contribuer à identifier ceux qui violent le droit dans leurs communautés et à les amener à répondre de leurs actes.

23. Action en faveur de la connaissance, de l'enseignement et de la compréhension du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme

Comme les interventions internationales sont appelées à devenir de plus en plus fréquentes dans les conflits armés, il est indispensable de donner aux soldats de la paix une formation réelle en matière de droits de l'homme et en matière humanitaire, en parallèle avec une formation similaire pour les institutions militaires nationales, pour assurer que les exigences du droit international soient reconnues et respectées. Il conviendrait aussi que les responsables de l'élaboration et de l'application des lois nationales aient une meilleure connaissance du droit international humanitaire et du droit international relatif aux droits de l'homme. L'Appel de La Haye pour la paix demandera que les avocats, les législateurs, les juges et les politiciens reçoivent une formation obligatoire en droit international humanitaire et en droit international relatif aux droits de l'homme.

24. Intégration de la défense des droits de l'homme dans la prévention et le règlement des conflits et la reconstruction après les conflits

Les interventions internationales et régionales dans les conflits constituent un élément de plus en plus important du règlement des conflits et de la reconstruction après les conflits. La communauté internationale assume une responsabilité toujours plus grande dans la mise en place d'institutions politiques, juridiques, sociales et économiques dans les sociétés sortant d'un conflit. L'Appel de La Haye plaidera pour que, dans ces opérations, on accorde une place prioritaire aux mesures de défense durable et systématique des droits de l'homme.

25. Mise à profit des expériences réussies et des échecs des commissions de la vérité et des amnisties politiques

Depuis quelques dizaines d'années, le volet de la reconstruction après les conflits a donné lieu à de nombreuses innovations, dont les commissions de la vérité et les amnisties politiques, comme dans le cas de l'Afrique du Sud, pour réconcilier des sociétés déchirées par la guerre, les conflits armés et l'apartheid. L'Appel de La Haye examinera les échecs et les expériences réussies des commissions de la vérité et des amnisties politiques, ainsi que les propositions relatives à des commissions de la vérité en Bosnie, au Timor oriental et ailleurs.

26. Création d'un dispositif universel et effectif d'*habeas corpus*

Les personnes arrêtées par milliers chaque année pour des motifs politiques, ethniques et autres motifs illégaux ont besoin d'un dispositif effectif qui leur permette, ou qui permette à leurs représentants d'appeler l'attention sur leur sort avant qu'elles soient tuées, torturées ou qu'elles disparaissent. Il faut donner plus de poids à l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques en créant un dispositif rapide et effectif d'*habeas corpus*, avec droit de recours à des commissions ou à des tribunaux régionaux ou suprarégionaux compétents en matière de droits de l'homme.

27. Obligation de soumettre la décision de faire la guerre à des contrôles démocratiques

Rien n'est plus destructeur pour la démocratie que le fait que le pouvoir d'engager un pays dans la guerre soit laissé à la discrétion de l'exécutif ou des autorités militaires. L'Appel de La Haye exhortera tous les pays et organisations internationales à prendre des mesures de nature constitutionnelle ou législative exigeant un accord des assemblées législatives avant d'engager un conflit armé, sauf dans des cas extrêmes exigeant une action immédiate aux fins de légitime défense.

Prévention et règlement des conflits violents

28. Renforcer les capacités locales

Ce sont trop souvent des agents extérieurs ne tenant nullement ou guère compte des aspirations de ceux qui doivent s'accommoder de la solution imposée qui «règlent» les conflits violents. Il s'ensuit fréquemment que ladite solution ne s'avère pas viable. Si l'on veut que les initiatives de prévention et de règlement des conflits soient effectives à long terme, il convient d'y faire pleinement participer les groupes de la société civile locale attachés à la consolidation de la paix. Le renforcement de ces «capacités locales» est essentiel au maintien de la paix et peut prendre de nombreuses formes – éducation, formation, développement de l'esprit associatif, accroissement du financement dont bénéficient les initiatives locales de consolidation de la paix et mise en évidence dans les médias des efforts déployés localement en faveur de la paix.

29. Renforcer les capacités de maintien de la paix de l'ONU

L'ONU constitue encore à ce jour le mécanisme le plus adapté pour instaurer la paix dans le monde par le biais de la coopération multilatérale. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel, si l'on veut que l'ONU joue pleinement son rôle de garant de la paix et de la sécurité internationales, de faire en sorte que la société civile apporte tout son appui aux objectifs et buts qu'elle poursuit. Cet appui doit notamment porter sur la réforme du système des Nations Unies, sa démocratisation et le renforcement de ses capacités dans le domaine de la prévention des conflits violents, de la violation massive des droits de l'homme et du génocide et viser notamment la création de forces de paix permanentes qui interviendraient pour des missions humanitaires et la recherche de nouveaux moyens de financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

30. Donner la priorité aux systèmes d'alerte et d'intervention rapides

Les ressources consacrées par les gouvernements et les organismes intergouvernementaux à la prévention des conflits violents sont insuffisantes, en particulier lorsqu'on les compare aux ressources allouées aux activités qui s'avèrent nécessaires une fois que lesdits conflits ont éclaté – interventions humanitaires, secours d'urgence, opérations d'imposition de la paix et reconstruction générale de sociétés déchirées par la guerre. La société civile se doit de prouver que la prévention des conflits est possible et qu'elle est préférable – au niveau tant des pertes en vies humaines et des souffrances endurées que des coûts – à l'intervention une fois les conflits déclarés. Il convient notamment d'accorder la priorité : 1) à l'accroissement de ressources nécessaires à la prévention des conflits, 2) à la mise en place et au développement de réseaux appelant l'attention sur les premiers signes de conflits, et 3) à la mobilisation de la volonté politique nécessaire pour intervenir rapidement.

31. Promouvoir la formation de professionnels de la paix civils

Les besoins en personnel chargé de consolider la paix, qu'il s'agisse de surveiller le déroulement d'élections, de veiller au respect des droits de l'homme ou de mener des activités d'observation, augmentent rapidement; le nombre d'individus à même de remplir ces fonctions n'augmente par contre pas. Il est absolument nécessaire de continuer à assurer la formation spécialisée de civils – hommes et femmes – aux techniques de règlement des conflits, de médiation et de négociation; et de promouvoir leur déploiement dans les zones touchées par les conflits afin qu'ils puissent mener des activités de reconstruction. L'objectif à long terme devrait être la mise en place d'un corps international de professionnels de la paix civils ayant

bénéficié d'une formation spécifique et capable d'intervenir dans les zones de conflit dans les délais les plus brefs.

32. Mieux utiliser les sanctions

L'imposition de sanctions économiques est l'un des outils les plus rudimentaires de la diplomatie internationale. Ces sanctions risquent de détruire la société contre laquelle elles sont imposées et d'infliger de terribles épreuves aux innocents. Le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a demandé que les sanctions économiques soient plus efficaces et moins traumatiques. Pour tenir compte de cette requête, nous devons faire en sorte que les sanctions économiques touchent les responsables en les obligeant à modifier leurs politiques et non pas des civils innocents. Dans l'intérêt des enfants, il serait judicieux d'assortir les sanctions d'exemptions d'ordre humanitaire obligatoires, immédiates et ayant force exécutoire et de mécanismes permettant d'évaluer leur impact sur les enfants et autres groupes vulnérables.

33. Renforcer les mécanismes d'intervention humanitaire

Afin de prévenir à l'avenir tout acte de génocide et toute violation flagrante des droits de l'homme, il est nécessaire de mettre au point des mécanismes qui permettront le déploiement de missions humanitaires visant à protéger la vie des personnes en danger.

34. Faire participer les femmes à la consolidation de la paix

Les conflits et les guerres sont des événements davantage attribuables aux hommes qu'aux femmes. Après la reproduction, la guerre est peut-être le domaine où la division du travail selon le sexe est la plus évidente. Les hommes et les femmes ont une expérience des conflits et des guerres différente et n'ont pas le même accès au pouvoir et à la prise de décisions. Il est nécessaire 1) de mener des projets visant à définir les liens existant entre l'égalité entre les sexes et la consolidation de la paix, 2) de permettre aux femmes de davantage participer aux initiatives de consolidation de la paix, et 3) de leur donner la possibilité de participer au règlement des conflits au niveau de la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les hommes. Pour ce faire, les gouvernements doivent s'engager à faire participer les femmes représentant la société civile à toutes les négociations de paix; les institutions s'occupant d'assurer la paix et la sécurité à intégrer dans leurs activités et méthodes des perspectives tenant compte des sexospécificités; et la société civile à créer des réseaux internationaux de femmes en faveur de la paix ou renforcer ceux qui existent.

35. Donner aux jeunes les moyens d'agir

Les guerres sont le fait de dirigeants irresponsables, mais ce sont les jeunes qui, en tant que civils et appelés, en sont les premières victimes. Il convient de prendre en compte leur expérience, leurs perspectives et les idées nouvelles qu'ils ont à proposer à tous les échelons de la société. Il a été prouvé à maintes reprises que, dans les situations de conflit, les jeunes pouvaient trouver moyen de faire fi des préjugés traditionnels, faire preuve de créativité pour régler des différends et favoriser la réconciliation et la consolidation de la paix. Il est essentiel, si l'on veut briser le cycle de la violence, réduire la portée des conflits et même éviter ces derniers, de donner aux jeunes la possibilité de participer à la consolidation de la paix. Ils nous faut faire connaître notre vision, notre ouverture d'esprit, notre solidarité et notre volonté d'apprendre dans le cadre d'échanges faisant intervenir toutes les générations et fondés sur le respect mutuel, la confiance et la responsabilité.

36. Soutenir le droit des populations non représentées à l'autodétermination

Nombre de conflits violents et de longue durée opposent aujourd'hui des États et des populations non représentées et se caractérisent par un déséquilibre extrême des forces en présence. Il s'ensuit que les populations non représentées ne sont souvent pas en mesure d'engager avec les États des négociations leur permettant de parvenir à un règlement pacifique des conflits et que ces conflits ont tendance à se poursuivre pendant des décennies, causant d'innombrables souffrances et la disparition de cultures. Il faut, pour remédier au déséquilibre des pouvoirs qui est à l'origine de ces conflits, que les gouvernements et les organismes non gouvernementaux de tous les pays soutiennent activement le droit des peuples à l'autodétermination, accordent la priorité à ces conflits et promeuvent leur règlement par des moyens pacifiques.

Le refus du droit à l'autodétermination a entraîné nombre de conflits à long terme dont la plupart ne sont pas encore réglés. Il importe de reconnaître que ce n'est pas le droit à l'autodétermination qui mène aux conflits, mais plutôt le refus d'accorder ce droit. Il est par conséquent impératif de faire du droit à l'autodétermination, reconnu par la communauté internationale, un moyen de prévention et de règlement des conflits.

37. Renforcer la formation de coalitions entre les organismes de la société civile

La diversité des activités menées par la société civile dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits est l'un de ses principaux atouts. Le manque de coordination entre les divers groupes s'occupant de domaines similaires nuit toutefois souvent à l'efficacité des activités de la société civile. Le chevauchement des tâches et l'absence de synergie se traduisent souvent par conséquent par un gaspillage des rares ressources disponibles. Pour améliorer l'efficacité dans ce domaine, il est essentiel de mettre en place des réseaux promouvant la création de coalitions entre organismes de la société civile et la constitution de groupes d'appui.

38. Renforcer les capacités de paix régionales et sous-régionales

Le renforcement des organismes régionaux chargés de maintenir la paix, comme, par exemple, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation de l'unité africaine (OUA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et l'Organisation des États américains (OEA), permettrait à des conflits largement ignorés de bénéficier de l'attention qu'ils méritent et à des initiatives en vue de leur règlement de voir le jour.

39. Privilégier la «diplomatie multivoie»

L'objectif, au siècle prochain, sera de faire de la diplomatie multivoie la méthode classique de prévention et de règlement des conflits violents. La diplomatie multivoie implique la coopération de nombreux secteurs de la société – gouvernements, organisations non gouvernementales, groupes religieux, médias, monde des affaires, personnes privées, etc. – oeuvrant de concert à la prévention des conflits et au renforcement de la paix. Il s'agit là d'une perspective multidisciplinaire de la consolidation de la paix qui part de l'hypothèse selon laquelle les particuliers et les organisations sont plus efficaces ensemble que séparément et les situations de conflit sont le fait d'un vaste réseau complexe de parties et de facteurs nécessitant l'adoption d'une approche systémique. Chacune des voies du système comporte sa propre perspective, sa propre approche et ses propres ressources et il convient d'y faire appel lors du processus de consolidation de la paix.

40. Utiliser les médias pour consolider la paix

Les médias jouent un rôle vital et controversé dans les conflits violents. Ils peuvent aussi bien exacerber qu'apaiser les tensions et ont donc un rôle essentiel dans la prévention et le règlement de conflits violents et la promotion de la réconciliation. Ils ne se contentent pas de donner des informations sur les conflits, ils peuvent également servir à consolider la paix de moult différentes façons. Il convient en particulier 1) de veiller à ce que les informations fournies, au lieu de jeter de l'huile sur le feu, soient objectives, et permettre ainsi aux médias de servir la cause de la paix plutôt que celle de la guerre et 2) de trouver des usages novateurs aux médias en vue de consolider la paix et de promouvoir la réconciliation.

41. Promouvoir une évaluation de l'impact des politiques sur les conflits

La société civile doit encourager les organismes nationaux, bilatéraux et internationaux ainsi que les institutions financières internationales à tenir compte, lors de la formulation et de la mise en oeuvre de leurs politiques, d'aspects relatifs à la prévention des conflits et les inciter à 1) évaluer l'impact des politiques économiques et des projets de développement proposés sur les conflits et 2) renforcer les institutions et les ressources humaines s'occupant de règlement des conflits et de consolidation de la paix (création de centres de médiation, formation à la négociation et au règlement des conflits, apprentissage de la tolérance et promotion de la coexistence).

Désarmement et sécurité commune**42. Mettre en place un plan d'action mondial de prévention de la guerre**

L'Appel de La Haye pour la paix soutient la mise en place d'un plan d'action mondial de prévention de la guerre venant compléter les mesures prises en faveur de la protection des droits de l'homme et favorisant le règlement des conflits grâce 1) au renforcement des institutions chargées d'assurer la sécurité mondiale et régionale, 2) à l'abandon des interventions militaires unilatérales au profit d'une force de défense multilatérale contre l'agression et le génocide et 3) à la négociation d'une réduction importante et progressive des forces et budgets militaires ainsi que des armements devant ouvrir la voie à la création d'un système de sécurité mondial axé sur la défense.

43. Démilitariser l'économie mondiale en réduisant les budgets militaires et en allouant les ressources ainsi dégagées aux programmes visant à assurer la sécurité commune

Pour assurer la paix au XXI^e siècle, il conviendra d'allouer les ressources actuellement affectées aux programmes militaires à des programmes civils destinés à assurer la sécurité commune. Le désarmement entraînera une réduction très importante des armements, des forces et des budgets militaires. D'une économie militaire, il faudra passer à une économie de paix et allouer des ressources aux programmes assurant le bien-être des citoyens du monde et leur permettant de jouir de leurs droits fondamentaux – alimentation, logement, éducation, emploi, soins de santé, sécurité et paix. Il faudra pour ce faire adhérer à la Charte des Nations Unies et mettre en place des structures de sécurité non militaires et des institutions de consolidation de la paix.

Première étape sur la voie du désarmement et de la démilitarisation, l'Appel de La Haye pour la paix reprend la Pétition des femmes pour la paix, dans laquelle ces dernières demandent une réduction de 5 % par an pendant cinq ans des dépenses militaires et la

réaffectation de ces vastes ressources aux programmes de sécurité commune et à l'éducation pour la paix.

44. Négocier et ratifier un traité international sur l'élimination des armes nucléaires

L'existence d'armes nucléaires, l'utilisation qui peut en être faite (accidentelle, du fait d'une erreur de calcul ou d'une volonté délibérée) ou la menace d'y avoir recours compromettent la survie de l'ensemble de l'humanité et la vie sur la planète.

Afin de s'acquitter de leurs obligations juridiques au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération et du mandat de la Cour internationale de Justice, tous les États devront négocier et conclure dans les cinq ans à venir une convention sur les armes nucléaires, interdisant la production, l'utilisation et la menace d'utilisation d'armes nucléaires et prévoyant des dispositions en matière de vérification et de contrôle de leur destruction.

L'Assemblée générale, à sa cinquante-troisième session, a, dans la résolution pour un nouvel ordre du jour, prié les États dotés d'armes nucléaires de prendre immédiatement toutes les mesures pratiques nécessaires pour réduire le danger d'une guerre nucléaire et entamer des négociations visant à un désarmement nucléaire complet.

Parmi les mesures provisoires favorisant le désarmement nucléaire figurent la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; le respect du Traité sur les missiles antimissiles; la levée de l'état d'alerte; le non-recours aux armes nucléaires en premier; la dénucléarisation des zones de sécurité régionales; l'extension des zones dénucléarisées; la transparence concernant les arsenaux et les installations nucléaires; et l'interdiction des tests sur des matières fissiles et des tests sous-critiques.

45. Empêcher la prolifération et l'utilisation des armes classiques, notamment des armes légères et de petit calibre, et assurer la sécurité commune

Les armes légères et de petit calibre et les mines terrestres menacent gravement la sécurité commune; leur utilisation fait de nombreuses victimes dans les populations civiles et a facilité l'exploitation des jeunes enfants recrutés comme soldats. Il convient de mettre sur pied de véritables programmes de démobilisation afin de recouvrer et détruire les armements et fournir aux anciens soldats d'autres avantages matériels et des possibilités de formation. L'Appel de La Haye pour la paix fait sienne la campagne du Réseau international d'action contre les armes légères et appelle tous les États à négocier et appliquer un code de conduite complet applicable à l'échelle mondiale concernant l'exportation de tous les types d'armes classiques, notamment les armes légères et de petit calibre.

Parmi les mesures devant être prises pour arrêter les flux d'armes figurent le contrôle du commerce légal entre les États, la surveillance de l'utilisation et du stockage des armes de petit calibre sur le territoire des États, la prévention du commerce illicite, notamment lorsqu'il bénéficie à des responsables de violations des droits de l'homme, le ramassage et la destruction des excédents d'armes utilisées dans les régions déchirées par des conflits, le renforcement de la transparence et de l'obligation redditionnelle, la réduction de la demande par le biais de la lutte contre les cultures prônant la violence, la réforme des organismes de sécurité publique, la mise au point de normes de non-possession, la promotion d'une démobilisation plus efficace et durable et la réintégration dans la vie civile des anciens combattants.

46. Ratifier et mettre en oeuvre la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et leur destruction

Tous les États devraient signer, ratifier et accéder à la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel qui a été ouverte à la signature en décembre 1997 et est entrée en vigueur le 1er mars 1999.

La Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres ne met pas seulement l'accent sur le déminage, tâche aussi urgente que vitale, elle estime également qu'il est prioritaire pour les gouvernements de détruire leurs stocks de mines à titre préventif. Elle exerce par ailleurs des pressions sur les États pour qu'ils mènent des activités de déminage. La transparence concernant les stocks et autres questions relatives aux mines est essentielle. Il conviendrait d'accroître les fonds consacrés à l'assistance aux victimes, au déminage, à la sensibilisation au problème des mines et à la réadaptation des enfants et à la reconstruction des communautés dans lesquelles ils vivent.

47. Empêcher la mise au point et l'utilisation de nouvelles armes et technologies militaires, notamment interdire l'utilisation de l'uranium appauvri et le déploiement d'armes dans l'espace

L'Appel de La Haye pour la paix prévoit la mise en place de mécanismes visant à évaluer l'impact des nouvelles armes (notamment à uranium appauvri) et technologies et à déterminer si ces armes violent le droit international. Les armes à uranium appauvri ont été inscrites sur la liste des armes de destruction massive ou frappant sans discrimination par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Dans l'Appel de La Haye, il est demandé à la communauté internationale de se pencher sur la question de l'interdiction de la production, du transfert et de l'utilisation de ce type d'armes.

Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 interdit le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace par quelque pays que ce soit. Le Traité, ratifié par 91 pays, stipule que les États doivent éviter de mener des activités susceptibles de contaminer l'espace et de modifier de façon nocive le milieu terrestre. Ce traité, si l'on veut qu'il prévienne effectivement le déploiement d'armes dans l'espace, doit être ratifié par tous les pays.

48. Encourager l'adhésion universelle à la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques et leur mise en oeuvre

Tous les États devraient ratifier la Convention sur les armes biologiques et la Convention sur les armes chimiques dans le cadre de l'effort entrepris à l'échelle mondiale pour éliminer toutes les armes de destruction massive. Tous les pays devraient adopter une législation nationale permettant la pleine mise en oeuvre de ces traités et participer aux efforts actuellement déployés pour qu'elles soient davantage respectées. Aucun État ne devrait prendre de décret ou promulguer de loi ayant pour effet d'entraver l'application de ces conventions.

Tous les États parties qui respectent ces deux conventions devraient être traités de la même manière pour ce qui est du commerce des agents et du matériel à double usage qu'elles visent. Pour obliger les États à s'acquitter de leurs responsabilités, le contrôle des exportations devrait être confié à des organisations créées dans le cadre desdites conventions.

Les Parties à la Convention sur les armes biologiques devraient renforcer la portée de l'article X, encourageant l'échange d'informations et de matériaux bactériologiques à des

fins pacifiques. Les organismes de recherche, les associations professionnelles et les scientifiques à titre individuel devraient s'engager à ne pas sciemment mener de recherches ou donner de cours susceptibles de faciliter la mise au point et l'utilisation d'agents chimiques et biologiques de guerre. L'élaboration de nouveaux agents biologiques et chimiques pouvant avoir une double finalité devrait être interdite même si ces agents ne sont censés être utilisés qu'à des fins de défense.

49. Tenir les États et les entreprises responsables de l'impact de la production, des essais et de l'emploi des armements sur la santé et l'environnement

Les États dotés d'armes nucléaires doivent notamment assumer leurs responsabilités pour ce qui est de l'impact sur la santé et l'environnement de la production, des essais et de l'emploi des armes nucléaires. L'Appel de La Haye exhorte les pays à mettre davantage l'accent sur la transparence dans le domaine des activités militaires et de leur impact sur l'environnement et la santé. Les gouvernements doivent créer des programmes de suivi, de dépollution et de réaménagement des anciens sites d'essais militaires ou renforcer ceux qui existent et indemniser le personnel civil et militaire ayant travaillé ou travaillant encore sur ces sites ainsi que les communautés avoisinantes.

La neutralisation des armes nucléaires et chimiques dans les pays industrialisés ne doit pas déboucher sur l'exportation de déchets chimiques et nucléaires toxiques vers les pays en développement. Les États et les entreprises doivent fournir des informations sur l'impact de la production, des essais et de l'emploi de matériels à usage militaire dans les bases et sur d'autres sites afin d'assurer la transparence et de faciliter la remise en état desdits sites.

50. Créer au sein de la société civile un mouvement en faveur de l'abolition de la guerre

Pour abolir la guerre, il faudra créer les institutions et les capacités qui permettront de sauvegarder et de pleinement mettre en oeuvre les grandes réalisations du passé (par exemple les traités portant interdiction des armes chimiques et biologiques, des mines terrestres et des essais nucléaires) et engager de difficiles négociations en vue d'éliminer toutes les armes nucléaires et d'arrêter les flux d'armes légères et de petit calibre. Les signataires de l'Appel de La Haye envisagent un monde sans violence nécessitant l'établissement d'un nouveau code de conduite internationale limitant le pouvoir des militaires et prônant la non-violence et le respect du droit international.

La société civile a un rôle prééminent à jouer dans la démocratisation des relations internationales et le renforcement des mécanismes internationaux de rétablissement de la paix. Les organisations de la société civile et les citoyens formulent aujourd'hui leurs exigences directement au niveau international et créent une «nouvelle diplomatie». L'Appel de La Haye réaffirme le rôle que se devra de jouer la société civile au XXI^e siècle dans les négociations internationales et transnationales sur le désarmement et la sécurité.